|  |  |
| --- | --- |
| **S**&**D** | **Groupe de l'Alliance progressiste des** |
| **Socialistes & Démocrates** |
| **au Parlement Européen** |
|  |  | **Parlement Européen**Rue Wiertz 60B-1047 BruxellesT +32 2 284 2111F +32 2 230 6664www.socialistsanddemocrats.eu |

**CHARTE D’ENGAGEMENT CONTRE LES PUBLICITES SEXISTES**

**16.01.2018**

En ma qualité de maire/candidat à l’élection de XXX, je m’engage à :

1. Respecter la dignité de toutes les personnes, la diversité et l’égalité entre les femmes et les hommes;
2. Reconnaître la définition du sexisme comme un ensemble de croyances et/ou d'actes fondés sur une distinction injustifiée entre les genres, entraînant des conséquences individuelles et collectives défavorables;
3. Reconnaître la définition des stéréotypes des genres comme une généralisation simpliste des attributs, des différences et des rôles prédéterminés partagés entre les femmes et les hommes qui peuvent engendrer des modèles sociaux imaginaires et stéréotypés, des codes sociétaux simplifiés qui véhiculent des valeurs de positionnement hiérarchique et non égalitaire entre les êtres humains en les enfermant dans des catégories sociales spécifiques;
4. Reconnaître que  les messages sexistes et stéréotypés véhiculés par des images, des mots, ou l'expression d'attitudes dans la publicité influencent l'état d'esprit des gens, contribuant ainsi à la continuité des inégalités de genres et de la violence contre les femmes, et allant à l'encontre de l’idée que nous avons des sociétés progressistes. Reconnaître que ce phénomène représente également un risque pour la santé physique et mentale des personnes, en particulier des jeunes, en les exposant constamment et systématiquement aux idées normatives et irréalistes de la féminité et de la masculinité;
5. Respecter la Convention de l’ONU pour l’élimination de toutes les discriminations à l’encontre des femmes, la Convention d’Istanbul et la Résolution du Parlement Européen 2038/2008 sur la façon dont le marketing et la publicité affectent l'égalité entre les femmes et les hommes;
6. Lutter contre les inégalités entre les femmes et les hommes en interdisant les publicités sexistes et stéréotypées dans les espaces publics aussi bien au niveau municipal que régional;
7. Interdire le dénigrement des femmes en tant qu’objets sexuels, la notion d'infériorité physique et intellectuelle et de subordination des femmes aux hommes, ainsi que la représentation des femmes via des attitudes dégradantes et/ou humiliantes à travers des descriptions, des positions ou des comportements;
8. M'opposer à l'utilisation de clichés et de connotations sexistes dans la publicité, tels que l'attribution de rôles, d’emplois, de types d’activités, ou de comportements stéréotypés dans la publicité, même au travers de l'humour ou du glamour;
9. Promouvoir, si possible, des cours sur la déconstruction des stéréotypes sexistes à différents niveaux d'éducation et de formation professionnelle;
10. Favoriser l'échange de bonnes pratiques dans la lutte contre les publicités stéréotypées et sexistes dans les villes et collaborer avec les autorités de régulation européennes, nationales, régionales et locales dans le secteur de la publicité, afin de sensibiliser le secteur de la publicité et de promouvoir l'adhésion aux règles professionnelles et éthiques contre le sexisme.

Date :

Signature :

